

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 30  
Votants : 29  
Pour : 29

L'an deux mille huit, le 27 Septembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José DANIEL, Président.

Date de convocation : 19 Septembre 2008

**PRESENTS :** Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Didier CHOUPIE, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.

**ABSENTS :** -

**Secrétaire de séance :** Thierry PIMOUGUET

**OBJET :**

**Modification de la composition  
de la commission du  
personnel**

Le Président rappelle que le 12 avril 2008, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une commission du personnel composée des membres suivants :

- José DANIEL
- Annick CAROT
- Denis BEAUVIE
- Jean-Luc HAVARD
- Bernard BESLIN
- Odile DELCEL

Or, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, Denis BEAUVIE a été recruté pour encadrer l'équipe technique intercommunale et ne peut donc plus faire partie de cette commission.

Le président propose de désigner un autre délégué.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide :**

- De désigner Marise BALSE en remplacement de Denis BEAUVIE au sein de la commission du personnel.

Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : - 8 OCT. 2008

Publié au bulletin

Le :



3 OCT. 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 2 Octobre 2008

Le Président,

José DANIEL

